



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gard



Lycée Comte de Foix
ANDORRE

CAMPAGNE DE BOURSE FRANÇAISE 2025-2026

La bourse nationale française de lycée a pour but d'aider les familles à assumer les frais de scolarité de l'enfant.

Cette campagne est à destination de tous les élèves du lycée général, technologique et professionnel en classe de Seconde, Première et Terminale et CAP.

Il est à noter que la demande de bourse est obligatoire pour les familles déjà bénéficiaires d'une bourse française en 2024-2025.

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- Les ressources de la famille : revenus 2024
- Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge. Si vous êtes en concubinage, c'est le nombre total d'enfants à charge et le montant total des revenus de chaque concubin.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nbre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	21 611 €	23 272 €	26 596 €	30 753 €	34 908 €	39 897 €	44 883 €	49 870 €

La campagne nationale des bourses de lycée pour l'année scolaire 2024-2025 se terminera le **15 octobre 2025**.

Vous pourrez venir retirer au secrétariat d'intendance du lycée l'imprimé de demande de bourse pour votre enfant ou imprimer le document joint.

Ce dossier rempli, signé et accompagné des pièces justificatives doit être transmis à l'établissement scolaire par dépôt direct, courriel ou courrier postal **AU PLUS TARD le 15 octobre 2025**.

Pour préparer votre dossier :

Remplir le formulaire de demande de bourse de lycée 2025-2026 ci-joint.

Joindre les salaires 2024 (**EXTRACTE DE PUNTS DE JUBILACIO 2024 DE LA CASS**), ainsi que les documents justificatifs

Pour les personnes rattachées fiscalement en France, joindre votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 ainsi que les documents justificatifs.

Pour déposer votre dossier :

Après avoir complété votre dossier, merci de le transmettre à l'établissement par :

- courriel à sylvieintendance@andorra.ad
- dépôt au Lycée Comte de Foix, bureau de Mme Sylvie Calvo au service Intendance
- courrier postal (LYCEE COMTE DE FOIX, 25 Prada Motxilla, BP 129 AD503 ANDORRA LA VELLA)

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez prendre contact avec Mme Sylvie CALVO du service d'intendance, au +376 872 500 ou +376 872 532 ou par courriel à sylvieintendance@andorra.ad

Le Proviseur,



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2025 - 2026

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le ministère chargé de l'éducation nationale.


Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect²:

 **du 1er septembre au 16 octobre (inclus) 2025**

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

 Si votre enfant a fait sa rentrée dans un établissement public de l'Éducation nationale, et que lors de son inscription ou réinscription vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux** ou au **Centre national de l'enseignement à distance (CNED)**.


Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Sont concernés par cette aide financière les élèves inscrits en lycée général, technologique ou professionnel, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

Ne sont pas concernés par cette aide financière :

-  - Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.

 Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le ministère chargé de l'éducation nationale.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs célibataires
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser	21 611€	23 272€	26 596€	30 753€	34 908€	39 897€	44 883€	49 870€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 *- EXTRACTE PUNTS CASS 2024*
- ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ³	- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

